



# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE  
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

## RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2023-1

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX D'URGENCE RÉALISÉS SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, LOUIS HUPPÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE, MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :**

**Que** le conseil municipal a adopté, le 8 janvier 2024, le Règlement portant le numéro 12-2023-1 intitulé « Règlement décrétant les travaux d'urgence réalisés sur le réseau d'aqueduc ». Le montant de l'emprunt est de 20 200 \$.

**Qu'une** copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

**Que** ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 avril 2024.

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ A LA MARTRE CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.**

Louis Huppé  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim